

Province de Québec  
Municipalité Durham-Sud.

### ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 juin 2013

Procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal de Durham-Sud, tenue le 3 juin 2013, à 19 :30 heures; monsieur le maire Michel Noël, madame et messieurs les conseillers Francine Trahan, Pierre Noël, Hilarius Peter, Maxime Bathalon, Adrien Larivière et Louis Manseau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire. Mme la directrice générale Christiane Bastien est aussi présente. Après la prière la session est ouverte.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

##### 2013-06-140 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Adrien Larivière, appuyé par le conseiller Maxime Bathalon et résolu à l'unanimité de laisser le varia ouvert et d'adopter l'ordre du jour. Adopté

#### **2. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2013**

##### 2013-06-141 Adoption du procès-verbal du 6 mai 2013

Il est proposé par la conseillère Francine Trahan, appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2013. Adopté

#### **3. Lecture et adoption des comptes à payer**

##### 2012-06-142 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par le conseiller Hilarius Peter, appuyé par le conseiller Louis Manseau et résolu d'adopter les comptes à payer suivants et à autoriser la secrétaire trésorière à procéder au paiement. Adopté

# ch	Nom	Description	Montant
4634	À4637	Salaire Christiane, Gisèle, Benoit et Réal	1,632.87
4638	à4640	Salaire Christiane, Gisèle, Benoit et Réal	1,205.07
4641	à4660	Salaire des pompiers	8,565.07
4661	à4664	Salaire Christiane, Gisèle, Benoit	1,205.07
4665	à4667	Salaire Christiane, Gisèle et Benoit	1,233.13
4668	à4670	Salaire Christiane, Gisèle et Benoit	1,219.11
8496		Postes Canada, rencontre avec les citoyens 28 mai 2013	54.78
8497		Benoit Noël, allocation pour achat de vêtement	300.00
8498		Poste Canada, Tisserand de juin	49.29
8499		2334-5150 Québec Inc., cueillette & transport ordures	2,790.93
8500		Acklands Grainger Inc., pièces pour camion incendie	32.14
8501		Aréo-Feu Ltee, ensemble de bunker pour pompier	1,735.82
8502		BuroPro, achat de livres de bibliothèque	445.17
8503		Johanne Cardinal, ménage salle du conseil et bureau	80.00
8504		Jean-Pierre Carpentier Enr., nivellement des chemins	5,267.56
8505		Centres de pneus GCR, réparation pneu camion incendie	611.81
8506		Chagnon & Fils Inc. réparation camion #1	1,158.61
8507		George Coddington & Fils Inc., gravelage	36,904.57
8508		Caisse Desjardins, remises gouvernementales	3,361.01
8509		Docuflex, contrat de service du photocopieur	74.78
8510		Ville de Drummondville, 2 <sup>e</sup> vers. Supralocal	1,859.33
8511		Echelles C.E. Thibault, inspection échelles service incendie	381.72
8512		L'Épicerie de Durham-Sud, loc. terrain, achats divers	265.80
8513		Fabrique St-Fulgence, loc. local pour bibliothèque	389.00
8514		Féd.Qué. des Municipalités, transport Deziel Ressort	26.88
8515		Garage J. Fortier, inspection mécanique camion #3	126.47
8516		Laboratoire d'analyses SM, analyse d'eau avril 2013	90.83
8517		Marco Mini Mécanique, réparation scie à chaîne (incendie)	95.46

8518	Mécanique Giguère & Fils Inc., réparation camion #1 & 3	4,092.05
8519	Ministre des finances , 1 <sup>er</sup> vers. service SQ	41,343.00
8520	MRC Drummond, mensuel, papeterie, élimination déchets, traitement et tri des matières recyclables	6,471.68
8521	Nettoyeur J.E. Therrien, lavage et location tapis	13.79
8522	Fond des pensions alimentaires, pension alimentaire	110.87
8523	Caisse Desjardins, petite caisse	91.73
8524	Association des pompiers, remboursement de facture	167.65
8525	RBB Machine shop, huile à moteur	295.26
8526	Librairie Renaud-Bray, achat de livres pour la bibliothèque	83.85
8527	René Giguère Inc., creusage de fossés et gravier	9,138.15
8528	Réseau Mobilité plus, pagettes pour pompiers	219.37
8529	Roy Desrochers Lambert, SENCRL, vérification comptable	7,369.90
8530	Régie interm. des déchets – transport et collecte recyclage	738.29
8531	Sécurité Maska, inspection et recharge cylindres d'air	143.26
8532	Station Service Lefebvre, essence P01	432.32
8533	St-Lawrence & Atlantic Rail, passage à niveau	591.96
8534	Clémence Ménard, ménage de la salle des loisirs	115.60
8535	Centre du Camion Beaudoin Inc., pièces camion #1-2-3	2,817.37
8536	Station Durham SENC, batteries pour service incendie	170.10
8537	FQM, inscription au congrès	712.85
8538	Hydro Québec, éclairage de rues	604.11
8539	Cooptel, internet CLD	17.19
8540	Bell, téléphone bureau, caserne, loisirs et biblio	498.92
8541	Location Yergeau, location d'une plaque vibrante	253.64
8542	Postes Canada feuillets festival Lefebvre (345)	38.77
8543	Postes Canada feuillets festival Ste-Christine (332)	40.38
8544	Postes Canada feuillets festival Melbourne/Ulverton (414)	50.34
8545	Postes Canada feuillets festival Kingsbury (83)	10.10
8546	Postes Canada feuillets festival L'Avenir (614)	74.65
8547	Hydro Québec, électricité du bureau	381.94
8548	S.C.A. St-André, achat de pièces voirie et aqueduc	185.90
8549	S.C.A. St-André, achat de pièces pompier	88.01
8550	Bell Mobilité, 4 cellulaires	142.45
8551	Hydro Québec, électricité caserne	236.98
8552	Ass. Des Loisirs Durham Sud, remb.fête Nationale	1,325.00
8553	Ass. Des Loisirs Durham Sud, Subvention	5,000.00

#### **4. Allocation pour vêtement de travail pour Benoit**

##### 2013-06-143 Allocation pour vêtement de travail pour Benoit

Il est proposé par le conseiller Hilarius Peter, appuyé par le conseiller Maxime Bathalon et résolu majoritairement que la municipalité de Durham-Sud paie l'allocation de 300\$ allouée à Benoit Noël pour l'achat de vêtement de travail. Adopté

#### **5. Changement d'huile camion P01**

##### 2013-06-144 Changement d'huile camion P01

Il est proposé par le conseiller Maxime Bathalon, appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu que la Municipalité de Durham-Sud demande à Station Durham Senc de faire le changement d'huile sur le camion P01 (Pick Up). Adopté

#### **6. Règlement modifiant le règlement concernant les chiens**

##### 2013-06-145 Règlement # 245 modifiant le règlement concernant les chiens

Il est proposé par le conseiller Louis Manseau, appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement no 245 modifiant le règlement no 204 concernant les chiens

Municipalité de Durham-Sud

**RÈGLEMENT NO 245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 204 CONCERNANT LES CHIENS**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 6 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Durham-Sud désire modifier le règlement no 204 concernant les chiens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que le présent règlement soit adopté :

1. Ajouter à l'article 6, constitue une nuisance et est ainsi prohibé le fait qu'un chien ;
  - c-) attaque, mord ou tente d'attaquer ou de mordre un animal ou un être humain
2. Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**7. Règlement sur les activités commerciales liées à la vente, l'achat ou l'échange de métal**

2013-06-146 Règlement #246 sur les activités commerciales liées à la vente, l'achat ou l'échange de métal

Il est proposé par le conseiller Adrien Larivière, appuyé par le conseiller Hilarius Peter et majoritairement résolu que la municipalité adopte le règlement no 246 sur les activités commerciales liées à la vente, l'achat ou l'échange de métal. Adopté

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Durham-Sud

**RÈGLEMENT NO 246 SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES LIÉES À LA VENTE, À L'ACHAT OU À L'ÉCHANGE DE MÉTAL**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 6 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Durham-Sud désire réglementer, pour mieux les encadrer, les activités commerciales liées à la vente, l'achat ou l'échange de métal ;

ATTENDU les articles 2 et 10 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47-1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que le présent règlement soit adopté :

**Article 1.-**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **Article 2.-**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on comprend par :

- Regrattier : Toute personne qui fait métier d'acquérir par achat, échange ou autrement, des biens d'une personne autre qu'un commerçant en semblable matière, incluant toute personne qui tenant un magasin ou entrepôt ou occupant une cour ou un local quelconque pour l'achat, la vente ou l'échange en gros ou au détail de métaux ou de fils métalliques, ou partiellement métalliques, neufs ou usagés.
- Recycleur : Marchand de métaux sous toutes ses formes qui achète, vend ou échange des pièces ou des biens en métal.

## **Article 3.-**

Sont assujettis aux dispositions du présent règlement :

- a) Toute personne qui exerce des activités de prêteur sur gages, de regrattier ou de recycleur ;
- b) Le marchand faisant l'acquisition par achat, échange ou autrement, de matériel de bureau ;
- c) Le marchand de bicyclettes, de pièces ou d'accessoires de bicyclettes

## **Article 4.-**

Sont exemptés de l'application du présent règlement :

- a) Les marchand visés aux paragraphes b) et c) de l'article 3, si les achats sont faits de marchand en semblable matière.
- b) Les organismes à but non lucratif légalement constitués en vertu de la troisième (3<sup>ième</sup>) partie de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q. c. C-38) et les organismes de bienfaisance ;

## **Article 5.-**

Les personnes décrites à l'article 3 doivent identifier chaque client à l'aide d'une pièce d'identité avec photo et tenir à jour un registre dans lequel elles inscrivent lisiblement, pour chaque transaction, les mentions suivantes :

- a) Une description des articles achetés, échangés ou reçus en indiquant le modèle, la couleur, le numéro de série ou de référence s'il y a lieu ;
- b) Les noms, adresse, occupation et date de naissance, de qui les articles ont été achetés, échangés ou reçus ;

Les inscriptions dans ce registre doivent être faites à l'encre ou sur support informatique dans l'ordre des transactions et numérotées, le tout devant être conservé pendant au moins deux (2) ans ;

Les inscriptions au registre ne peuvent en aucun cas être raturées, effacés, ajoutées, substituées ou altérées.

## **Article 6.-**

Sur demande, les personnes décrites à l'article 3 doivent présenter ce registre à tout membre du Service de police couvrant le territoire de la MRC de Drummond, et montrer au besoin les articles acquis, échangés ou reçus.

## **Article 7.-**

Les personnes décrites à l'article 3 ne peuvent acheter ou recevoir un article d'une personne mineure, à moins que cette dernière ne remette une autorisation écrite de ses parents ou tuteurs, dûment authentifiée. Cette autorisation doit être gardée en leur possession afin qu'elle puisse être examinée par toute personne intéressée.

#### **Article 8.-**

Il est interdit aux personnes décrites à l'article 3 d'acheter ou de recevoir, à quelque titre que ce soit, des biens d'une personne qui refuse de s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité avec photo.

La présente interdiction ne s'applique pas aux achats qui sont effectués chez un marchand en semblable matière.

#### **Article 9.-**

Le directeur de la Sûreté du Québec pour le poste de la MRC de Drummond et les membres de ce service de police constituent l'autorité compétente et, à ce titre, sont chargés de l'application du présent règlement.

Il incombe aux membres dudit service, ou à une personne que désigne le directeur, de faire respecter le présent règlement et d'émettre les constats d'infraction.

#### **Article 10.-**

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais :

- a) S'il s'agit d'une personne physique
  - pour une première infraction, d'une amende de 200\$
  - en cas de récidive 500\$
- b) S'il s'agit d'une personne morale
  - pour une première infraction, d'une amende de 500\$
  - en cas de récidive 1 000\$

#### **Article 11.-**

Quiconque exerce déjà sur le territoire de la municipalité de Durham-Sud l'une des activités prévues ou commerces mentionnés à l'article 3, devra se conformer aux dispositions du présent règlement et tenir le registre requis, dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du susdit règlement.

#### **Article 12.-**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **8. Demande à la MRC pour actualiser la matrice graphique suite au changement de zonage**

2013-06-147 Demande à la MRC pour actualiser la matrice graphique suite au changement de zonage

Attendu que des changements de zonage ont été faits en début de 2013;

Attendu que le plan de zonage de la municipalité et la grille de spécification ne sont à jour;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maxime Bathalon, appuyé par la conseillère Francine Trahan et unanimement résolu que la municipalité de Durham-Sud demande à la MRC de Drummond d'actualiser la matrice graphique, de nous fournir un nouveau plan de zonage et une nouvelle grille de spécification mise à jour suite au changement de zonage. De plus, si c'est possible d'incorporer sur la matrice graphique les îlots déstructurés. Adopté

### **9. Demande de dérogation mineure d'Yvan Courchesne**

2013-06-148 Demande de dérogation mineure d'Yvan Courchesne

Sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), il est proposé par le conseiller Adrien Larivière, appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu que le conseil municipal de Durham-Sud accepte la demande de dérogation mineure d'Yvan Courchesne demeurant 180, rue Clément pour sa marge arrière soit de 6,79 et non de 7 mètres. Adopté

## **10. Demande de dérogation mineure de Lise Gagnière**

2013-06-149 Demande de dérogation mineure de Lise Gagnière

Sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), il est proposé par le conseiller Adrien Larivière, appuyé par le conseiller Hilarius Peter et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure de Lise Gagnière demeurant au 175, rue Hôtel-de-Ville pour installer une corde à linge à l'avant de sa maison n'ayant pas de terrain à l'arrière. Adopté

## **11. Resurfaçage de la route McGiveney**

2013-06-150 Resurfaçage de la route McGiveney

Suite à l'ouverture des soumissions le 30 mai 2013 à 14 h en présence de Michel Noël, maire; Francine Trahan, conseillère, Christiane Bastien, directrice générale, David Lafontaine, technicien en génie civile chez BRP et un représentant de Construction DJL inc.

Nous avons reçu une seule soumission de Construction DJL inc. au montant de 256,762.75\$ pour la réfection de la route McGiveney.

Sur recommandation de la firme BPR, il est proposé par le conseiller Louis Manseau, appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la réfection de la route McGiveney au seul soumissionnaire Construction DJL inc. au montant maximal disponible pour les travaux au programme TECQ incluant les taxes. Adopté

## **12. FQM, congrès annuelle**

2013-06-151 Congrès FQM

Il est proposé par le conseiller Hilarius Peter et appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu que le conseil autorise Michel Noël, maire à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et de défrayer le coût d'inscription (712.85\$), le kilométrage et les repas. Adopté

## **13. Nomination d'un inspecteur responsable de la destruction des mauvaises herbes**

2013-06-152 Nomination d'un inspecteur responsable de la destruction des mauvaises herbes

Il est proposé par le conseiller Louis Manseau, appuyé par le conseiller Maxime Bathalon et unanimement résolu que le conseil de Durham-Sud nomme Benoit Noël, inspecteur responsable de la destruction des mauvaises herbes. Adopté

## **14. Vérification mécanique camion #509**

2013-06-153 Vérification mécanique du camion no 509 (Unité d'urgence)

Il est proposé par le conseiller Maxime Bathalon, appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu qu'un rendez-vous soit pris chez Garage Fortier pour la vérification mécanique annuelle du camion no 509 (Unité d'urgence) avant la fin de juillet 2013. La secrétaire prendra le rendez-vous après que Mécanique Giguère & Fils Inc. ait fait la préparation du camion. Adopté

## **15. Loyer 72**

2013-06-154 Retard de paiement locataire du 72, rue Hôtel-de-Ville

Attendu qu'une partie du loyer de janvier et que les loyers de février, mars, avril et mai ne sont pas payés;

Attendu que le locataire Pascal Desjardins nous a seulement apporté des photocopies de chèques libellés au nom de la Municipalité de Durham-sud couvrant les loyers de janvier, février, mars et avril mais qu'il ne les a pas remis;

Attendu que le loyer de mai n'est pas payé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Adrien Larivière, appuyé par le conseiller Louis Manseau et unanimement résolu que le conseil avise par lettre enregistrée le locataire Pascal Desjardins qu'il doit payer les sommes dues d'ici la fin du mois pour les mois de loyer non payés, sans quoi son dossier sera transmis au service juridique de la municipalité. Adopté

#### **16. Achat de disque backup externe**

##### 2013-06-155 Achat de disque backup externe

Nous avons 2 offres de service :

1<sup>ère</sup> offre de service : Info-Dynamique 2002 pour deux disques rigides externes de 1 To (199.98\$) et main d'œuvre pour installation et configuration de sauvegarde (119.90\$) pour un montant total de 367.78\$ taxes incluses.

2<sup>e</sup> offre de service : PG Solutions pour deux disques rigides externes de 1 To (260.00\$) et préparation et configuration des disques durs (120.00\$) pour un montant total de 436.90\$ taxes incluses. En option un logiciel de sauvegarde PG Copie incluant l'installation et configuration du nouveau logiciel au montant de 200\$ plus taxes. Ce logiciel rend les sauvegardes plus sécuritaires et plus fiables.

Considérant que le support technique ne sera plus offert pour les disques backup externe l'an prochain;

Considérant que le support technique est déjà compris dans notre contrat de service avec PG Solutions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Manseau, appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu d'acheter deux disques backup externe de 1 To et le logiciel de sauvegarde PG Copie chez PG Solutions au coût de 580.00\$ plus taxes. Adopté

#### **17. Creusage de fossé 12<sup>e</sup> Rang Ouest**

Nous avons reçu une demande de creusage de fossé de Luc St-Pierre dans le 12<sup>e</sup> Rang Ouest. Suite à la vérification de la demande par Benoit Noël, inspecteur municipal, des travaux de déboisement sur le terrain du propriétaire devront être exécutés avant le creusage.

#### **18. Question de l'assistance**

M. Richard Manseau demande si on va enlever le roc de la fondation de la route McGiveney avant de faire le resurfaçage. Nous lui répondons que cela sera fait au moment des travaux et que du gravier sera rajouté à certain endroit avant de faire le resurfaçage

#### **19. Correspondance**

MAMROT, Programmation de travaux TECQ accepté

SADC, assemblée générale annuelle

SADC, Les matins d'affaires

Lettre de M. Guy Lapierre

Résolutions d'adoption du règlement de prévention incendie de L'Avenir et Wickham  
Journées de la culture, inscription et résolution de proclamation

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), appel aux propositions

Mission HGE, dîner-conférence à Princeville

St-Laurent & Atlantique, application d'herbicides

Démission de Michel Laroche à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014

CEGEP, bourse du mérite remis à Marjolayne Jutras-Rousselle

Fray consultant, soumission pour vérification de la signalisation routière

##### 2013-06-156 Vérification de la signalisation routière

Il est proposé par le conseiller Maxime Bathalon, appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu d'accepter la soumission de Fray consultant pour la vérification de la signalisation routière de la municipalité. Sa soumission comprend le relevé des panneaux existants et manquants, l'analyse des panneaux existants, la suggestion de correctifs à apporter et la vérification de ligne d'arrêt. De plus, deux documents papier et un document



informatisé des plans et relevés d'analyse seront remis à la municipalité au coût de 1,270\$. Adopté

Rencontre d'information sur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

TRECQ, poste d'agent ou agente de développement et de soutien

## **20. Offre de service**

Centre du ponceau Courval, vente de ponceaux

Techno Force, dispositif de levage pour couvercle d'égout;

Eagle Digi Eye, système de surveillance numérique

Multi Pression L.C. inc., nettoyeur à haute pression

Le Flag Shop, drapeau publicitaire

Hydroteck Inc., nettoyage et inspection de votre prise d'eau potable et entretien et maintenance de bassin d'eau potable;

Avizo Experts-Conseils, expert en infrastructures municipales;

Ville de Mascouche, camion incendie

Les Entreprises Delorme, conseiller en forage directionnel

Sol-Air Consultant inc., conception et gestion de projets agro-alimentaires et environnementaux

Performance Métal fabrication de coffres, réservoirs et plateforme en acier

Couverture et isolation Résiflex, spécialiste dans le domaine des toitures et d'isolation

## **21. Varia**

M. Larivière demande des informations concernant la réglementation des abris d'auto temporaire, le site d'enfouissement et la 2<sup>e</sup> phase des îlots déstructurés.

Abri d'auto : On va faire respecter la réglementation, des lettres seront envoyées aux contrevenants.

Site d'enfouissement de St-Nicéphore : La MRC attend la réponse du ministre.

Îlots déstructurés 2<sup>e</sup> phase : pas encore commencée

## **22. Levée de l'assemblée**

2013-06-157 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Hilarius Peter, appuyé par le conseiller Adrien Larivière et unanimement résolu de lever l'assemblée à 20h50. Adopté

---

Michel Noël, maire

---

Christiane Bastien, dir. gén./sec.-très.